

Tableau 1. Surveillance de la dermatite : Nombre de cas, nombre de travailleurs employés, et rapports de risque dans chaque groupe d'industries

Code CTI*	Groupe d'industries	Nombre de cas	Nombre de travailleurs employés	Rapport de risque, HR (95% IC) †
1	Agriculture	252	10 055	0,75 (0,66-0,85)
2/3	Forêts, pêche et piégeage	43	2 125	0,64 (0,47-0,86)
4	Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole	101	4 037	0,81 (0,67-0,99)
5	Industries manufacturières	5 282	146 924	1,08 (1,04-1,11)
6	Construction	1 589	61 003	0,83 (0,79-0,87)
7	Transports, communications et autres services publics	1 911	58 775	0,99 (0,94-1,04)
8	Commerce	4 374	129 880	0,96 (0,93-0,99)
9	Finances, assurances et affaires immobilières	212	6 584	0,91 (0,80-1,04)
10	Services socio-culturels, commerciaux et personnels	7 203	187 038	1,03 (1,00-1,06)
11	Administration publique et défense	1 973	53 619	1,04 (0,99-1,09)
* CTI : Classification type des industries (1970)				
† Risque de développer la maladie dans un groupe donné par rapport à tous les autres				

Tableau 2. Surveillance de la dermatite : Nombre de cas, nombre de travailleurs employés, et rapports de risque dans chaque groupe de professions

Code CCDP*	Groupe professionnel	Nombre de cas	Nombre de travailleurs employés	Rapport de risque, HR (95% IC) †
11	Directeurs, administrateurs et personnel assimilé	501	12 953	1,04 (0,95-1,14)
21	Travailleurs des sciences naturelles, techniques et mathématiques	319	8 742	1,10 (0,99-1,23)
23	Travailleurs spécialisés des sciences sociales et secteurs connexes	506	11 409	1,10 (1,01-1,20)
25	Membres du clergé et assimilés	—	—	—
27	Enseignants et personnel assimilé	777	17 376	1,11 (1,04-1,20)
31	Personnel médical, techniciens de la santé et travailleurs assimilés	1 664	43492	0,90 (0,85-0,95)
33	Professionnels des domaines artistique et littéraire et personnel assimilé	246	5 966	1,16 (1,02-1,31)
41	Personnel administratif et travailleurs assimilés	2 180	56 458	1,03 (0,99-1,08)
51	Travailleurs spécialisés dans la vente	1 927	54 051	0,96 (0,91-1,00)
61	Travailleurs spécialisés dans les services	4 077	106 970	1,04 (1,01-1,08)

71	Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs	424	15 454	0,83 (0,76-0,92)
73	Pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés	6	156	1,24 (0,55-2,75)
75	Travailleurs forestiers et bûcherons	47	1 869	0,79 (0,59-1,05)
77	Mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés	55	2 344	0,77 (0,59-1,00)
81	Travailleurs des industries de transformation (minéraux, métaux, chimiques)	754	21 037	1,05 (0,98-1,13)
82	Travailleurs des industries de transformation (aliments, bois, textiles)	1 026	27 287	1,06 (0,99-1,12)
83	Usineurs et travailleurs des secteurs connexes	1 568	45 586	1,06 (1,01-1,12)
85	Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	2 673	76 210	1,06 (1,02-1,11)
87	Travailleurs du bâtiment	1 577	59 331	0,86 (0,81-0,90)
91	Personnel d'exploitation des transports	1 533	51 591	0,93 (0,88-0,98)
93	Manutentionnaires et travailleurs assimilés, non classés ailleurs	1 355	39 663	1,04 (0,98-1,10)
95	Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines	198	5 858	1,00 (0,87-1,15)

99	Travailleurs non classés ailleurs	1 957	58 101	1,01 (0,96-1,06)
* CCDP: Classification canadienne descriptive des professions (1971)				
† Risque de développer la maladie dans un groupe donné par rapport à tous les autres				

Veillez noter que nos résultats peuvent différer de celles que nous avons publiés ou présentés. Cela peut être attribuer aux définitions que nous utilisons pour identifier les cas, aux approches méthodologiques et le suivi en cours de la cohort dans le système de surveillance.